

ce Gouvernement lui a procurés pour ses produits, grâce surtout à ces accords impériaux.

Je crois, sans hésiter, pouvoir répondre dans l'affirmative et je n'en veux d'autre preuve que l'événement qui s'est produit dans la capitale canadienne, en juin dernier, lors du Congrès tenu par les jeunes libéraux du Canada, qu'on a désignés sous le titre pompeux de l'Association libérale du XXe siècle.

Pour mieux faire valoir la portée de cet événement, il est bon de se reporter un peu en arrière. Tous savent que ces accords impériaux ont reçu les anathèmes de l'opposition. L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps), avec qui le très honorable chef de l'opposition a quelquefois des accointances mystérieuses, mais qui, à certains moments, fait aussi preuve d'indépendance envers le parti libéral, prononçait, sur cette opposition aux accords conclus à la Conférence impériale, les paroles suivantes que je trouve à la page 291 des débats de la Chambre des communes, session 1932-1933 :

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, nous avons entendu une importante déclaration de principes de la part du parti libéral. S'il m'est permis d'interpréter les déclarations du très honorable chef de l'opposition, je dois conclure qu'à la première occasion qui s'offrira, aussitôt que le parti libéral sera passé à votre droite, monsieur l'Orateur, et aura pris en main la direction des affaires, il abrogera les traités qui sont maintenant en vigueur. Je ne commets pas d'injustice à l'égard du parti libéral, je le crois, lorsque j'interprète de cette façon les remarques du chef de l'opposition.

Cette interprétation de ses paroles n'a jamais été déclarée inexacte par le très honorable chef de l'opposition. Voilà donc une déclaration catégorique et qui devrait être la devise de l'opposition. Pensez-vous réellement qu'il en est ainsi et que toutes les factions du parti libéral jugent ces accords aussi défavorablement? Non, monsieur l'Orateur, et je me demande quels sentiments de profonde tristesse et de colère en même temps ont dû transpercer l'âme du très honorable chef de l'opposition et de l'honorable député de Québec-est (M. Lapointe) lorsqu'ils ont constaté que les jeunes éléments du parti libéral désavouaient et mettaient au rancart la résolution du parti libéral de faire tout en son pouvoir pour abroger les traités conclus à la Conférence impériale d'Ottawa. Naturellement, nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'avons pu entendre les grincements de dents. Mais ce désaveu ne constitue-t-il pas le meilleur témoignage d'approbation donné par des adversaires politiques en faveur de la conduite du Gouvernement actuel au sujet des accords impériaux?

La législation agricole qui sera présentée par le Gouvernement, au cours de la présente [M. Gobeil.]

session, apportera sans doute certains changements, qui permettront à nos cultivateurs de bénéficier encore dans une plus large mesure des avantages accordés à notre pays. Avec la coopération des provinces, ces avantages prendront des proportions plus considérables dans l'avenir.

Les perspectives sont donc très encourageantes au début de cette année et nous permettent de dire que la crise est presque terminée, et que le relèvement de notre pays s'effectue dans une mesure très encourageante. Nul doute que l'aurore de l'ère prospère qui s'annonce est saluée avec bonheur par tous les citoyens de ce Dominion qui s'apprentent à célébrer avec éclat le quatrième centenaire de la découverte de notre cher Canada. Si le grand navigateur malouin, Jacques Cartier, revenait sur cette terre à laquelle il a apporté les bienfaits de la civilisation, il reconnaîtrait que ceux à qui il a laissé la lourde tâche de continuer son œuvre n'ont pas démerité. Avec un orgueil bien légitime, il verrait ce pays, jeune encore, donner au monde entier l'exemple d'une administration saine, honnête et progressive. En dépit des obstacles de toutes sortes, notre cher Canada est resté l'un des seuls pays au monde respectueux de l'ordre, de la liberté et de l'harmonie entre chacun des éléments qui le constituent.

L'illustre découvreur français entendrait avec une légitime satisfaction la langue du royaume le plus policé de son temps parlée avec tant de correction par l'illustre représentant de Sa Majesté le roi Georges V, et se réjouirait de voir la gracieuse compagne de cet illustre représentant continuer à faire résonner comme dans une cadence de berceuse enchantée :

Ce langage aux douceurs souveraines,
Le plus beau qui soit né sur des lèvres
humaines.

Avec cette pensée de souvenir de notre glorieux passé et d'espoir en notre non moins glorieux avenir, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par l'honorable député de Fraser-Valley (M. Barber), qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement.

M. H. J. BARBER (Fraser-Valley) (traduction) : Monsieur l'Orateur, en me levant pour appuyer la motion de l'honorable député de Compton (M. Gobeil), qu'il me soit permis d'exprimer au premier ministre et à ses collègues à quel point je suis touché de leur sollicitude pour la province du littoral du Pacifique, et de l'honneur conféré à la circons-